Chaîne d'intégrité du document : 84 9D A5 E0 4A B2 1B 2B 0F A4 97 3C F3 04 02 A1
Publié le : 15/07/2026
Par : Alain SIMONET
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1109531

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 019-200066769-20260707-D2026_104SIRTOM-DE

Midi Corrézien
Communauté de communes

DÉLIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 juillet 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 37
Représentés : 5
Votants : 42
Pour :42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 7 du mois de juillet à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle du foyer rural Pierre DEMARTY – 19190 BEYNAT, sous la présidence de M. Alain SIMONET, président

Date de convocation : 1ER juillet 2026

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian DERACHINOIS a été désigné secrétaire

Étaient présents les conseillers titulaires suivants : Alain SIMONET, André ALRIVIE, Michèle LAQUIÈZE, Bernard LARBRE, Catherine MAZERM, Dominique CAYRE, Ghilslaine DUBOST, Rose-Marie CAVARROT, Jean-Pierre LARIBE, Jean-Michel MONTEIL, Danielle CLAVEL, Valérie BRUGMANS, Arnaud REYNIER, Céline MOURIGAL, Gilles POMMIER, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT, Sylvie BONNEVAL, Christian DERACHINOIS, Éric GALINON, Nathalie DURANTON, Yves NOYER, Christophe CHIROL, Christophe LISSAJOUX, Stéphanie CISCARD, Florence MOURIGAL LAROCHE, Évelyne STRAUSS, Daniel ROCHE, Yves POUCHOU, Jean-Louis ROCHE, Gilles TRONCHE, Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE, Nathalie LABORDE, Roselyne POUJADE
Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Jean TRONCHE, Bernard DUBOIS
Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Denis PINSAC par André ALRIVIE, Bernard REYNAL par Dominique CAYRE, Pierre MILY par Arnaud REYNIER, Christian MOMBRIAL par Ghislaine DUBOST, Isabelle BARRIER par Céline MOURIGAL
Étaient excusés les conseillers suivants : Guillaume CHÂTEAU, Jean MAGE, Laurent BRESSY, Nicolas TARDIF, Laëtitia HUARD, Jean-Pierre GUILLAUME, Jean-Luc RAQUIN

DÉLIBÉRATION N°2026-104 : ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIRTOM DU PAYS DE BRIVE

M. le Président rappelle que, conformément à l'article L5711-1 du CGCT, le choix des délégués appelés à siéger dans ce syndicat mixte peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toutefois, il est possible de maintenir le principe de représentation de toutes les communes au sein de ce syndicat.

Monsieur le Président indique que suite aux élections municipales du 14 juin 2026 de la commune de Saillac, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région de Brive.

Considérant la candidature de M. André GIANFRANCESCHI du conseil municipal de la commune de SAILLAC d'être délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères de la Région de Brive,

Considérant la candidature de Mme Maryse RICHÈRE du conseil municipal de la commune de SAILLAC d'être déléguée suppléant au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères de la Région de Brive,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- ***D'ÉLIRE*** délégué représentant la Communauté de Communes Midi Corrézien au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères de la Région de Brive M. André GIANFRANCESCHI du conseil municipal de la commune de Saillac ;

- ***D'ÉLIRE*** déléguée suppléante représentant la Communauté de Communes Midi Corrézien au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères de la Région de Brive Mme Maryse RICHÈRE du conseil municipal de la commune de Saillac ;

- ***DE PRENDRE ACTE*** de la liste des représentants au sein du Comité syndical du SIRTOM de la Région de Brive en découlant, comme suit :

Titulaires	*Suppléants*
Sabine CHAUSSON	Philippe TABARD
André ALRIVIE	Denis PINSAC
Stéfanie MARGERIT	Marie-Andrée RICHARD
Guillaume CHÂTEAU	Camille COSTE

5 Rue Emile Monbrial- 19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Tél : 05.55.84.31.00
E-mail: contact@midicorrezien.com

Chaîne d'intégrité du document : 84 9D A5 E0 4A B2 1B 2B 0F A4 97 3C F3 04 02 A1
Publié le : 15/07/2026
Par : Alain SIMONET
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1109531

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 019-200066769-20260707-D2026_104SIRTOM-DE

Jean Louis MAGE	Jean-Pierre LARIBE
Pierre MILY	Arnaud REYNIER
Christian BORDE	Jacques BARNABE
Ronald TOCABEN	Sylvain GISCARD
Philippe COURBEBAISSE	Isabelle POCALY
Pascal MARÇAIS	Guy CHASSAGNE
Michel AYMAT	FranckGILLET
Isabelle BARRIER	Marion COLLET
Alexis CHASSAING	Élorie MERPILLAT
Alexandre CLARE	Sylvie BONNEVAL
Alain PARIS	Jean-Jacques VAILLANT
Vincent LAROCHE	Romain MARSALLON
Marcel-Bernard SIMBELIE	Cécile LASCOUX
Michèle FEIX	Philippe FAGES
Laurent CHAZOULE	Claire FISCH
Christophe CHIROL	Julien TRIDON
Christophe LISSAJOUX	Leslie SOK-PHILIPPE
Jean-Pierre GUILLAUME	Isabelle SEGUY
Didier LESTRADE	Émilie LÉONARD
Colette COULOUMY-DORRIVAL	Pascal ROUGIER
Yves POUCHOU	Pascal RAOUL
Grégory QUINTAL	Hélène DRULHES
Dominique REBOTIER	Sébastien PINSON
André GIANFRANCESCHI	Maryse RICHÈRE
Corinne JOLLET	Claude DAGUENET
Karine BARRIERE	Véronique LAVIE
Sébastien FAURE	Catherine CHADELAUD
Arlette CROUZELLE	Alain DUMONT
Marie-Christine ZECCHIN	Carole ALLAIN
Michel RAYNAL	Roselyne POUJADE

Le président,
Alain SIMONET

Le secrétaire de séance,
Christian DERACHINOIS

Reçue en préfecture le 15/07/2026 - Publiée sur le site internet de la communauté de communes le 15/07/2026
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410, 87000 Limoges Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Le président, Alain SIMONET